



ACEPP

## ADHESION 2010

### Individuel

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

**Vous souhaitez adhérer au réseau ACEPP en tant que :**

**Membre actif et signe la charte pour l'accueil de l'enfant.** La signature de la Charte (voir au dos) permet d'être éligible et électeur lors de l'Assemblée Générale de l'ACEPP.

**Membre associé.**

et vous cotisez

---

<b>La cotisation fixe annuelle</b>	<b>30 €</b>
------------------------------------	-------------

(Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)

---

- **50 % de cette cotisation est reversée à votre association départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.**

Date, signature

# Charte pour l'accueil de l'enfant<sup>1</sup>

## *L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.*

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

## *Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant*

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

## *Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.*

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

## *Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire.*

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

<sup>1</sup> Assemblée générale de l'ACEPP du 12 mai 2002 – modifiée par le conseil d'administration du 22 juin 2002